



# DOSSIER DE PRESSE



“

## Sommaire

”

Communiqué de presse - Page 3

Comprendre la distinction - Page 5

La timeline du concours - Page 9

Comparatif des 4 distinctions en GMS - Page 11



“

## Communiqué de presse

### Produits bio : une nouvelle distinction en GMS

”

***Sélection Consommateurs Bio, c'est la nouvelle distinction réservée aux produits biologiques et écologiques commercialisés en circuit conventionnel. Elle redonne la voix aux consommateurs et les aiguille dans leurs achats de produits bio en GMS et en e-shopping. Explications.***



Des produits bio de plus en plus nombreux, un secteur en plein essor...Il était nécessaire d'aider les consommateurs à repérer les vrais bons produits bio des grandes et moyennes surfaces, par un gage de qualité gustative et d'efficacité. C'est chose faite avec l'arrivée de **Sélection Consommateurs Bio**. Cette nouvelle distinction, réservée aux produits bio et écologiques en GMS et e-shopping redonne la voix aux consommateurs et les aiguille dans leurs achats de produits bio.

#### ***Deux logos***

La distinction se décline en deux catégories : *Sélection Consommateurs Bio* pour les produits labellisés bio. *Sélection Consommateurs Eco* pour les produits labellisés écologiques. Deux logos qui seront reconnaissables sur les produits lauréats et dont l'exploitation est entièrement gratuite. Un fait unique en GMS !

#### ***Distinction, mode d'emploi***

Les produits alimentaires, cosmétiques, d'hygiène, de santé et d'entretien peuvent être candidats à condition d'être labellisés [1], tout comme les marques de distributeurs. C'est-à-dire, celles destinées à tout produit dont les caractéristiques ont été définies par l'entreprise qui en assure la vente au détail et qui est le propriétaire de la marque sous laquelle il est vendu.

### ***Jury de « super-testeurs »***

Un jury de 1300 personnes au total est composé, après une étape de sélection parmi des milliers de candidatures. Chaque produit est testé par 100 "super-testeurs". L'évaluation relève d'un procédé exigeant : chaque testeur doit être un consommateur régulier de produits bio, sérieux et en affinité avec les produits qu'il testera, afin de donner l'évaluation la plus pertinente possible.

Pour être lauréat, le produit doit obtenir une note minimale de 15/20 là où le secteur conventionnel ne demande qu'un score de plus ou moins 11/20. C'est en plaçant la barre haute que **Sélection Consommateurs Bio** peut offrir aux consommateurs la certitude que les lauréats sont bien des produits d'excellence. De plus, deux produits strictement identiques ne peuvent être tous deux récompensés. Seul le mieux noté est distingué. Enfin, 10 % maximum des produits d'un linéaire peuvent être récompensés.

### ***Reconnaissance multiple***

Lorsqu'un produit est lauréat, la marque peut apposer le logo **Sélection Consommateurs Bio** durant un an sur ses packaging, PLV et stop-rayon de manière totalement gratuite (à l'exception des frais d'inscription qui servent à couvrir l'organisation du test produit) ce qui permet l'impartialité, la neutralité et la transparence de l'organisateur Biotopia. Les entreprises de toutes tailles qui concourent, sont également placées sur un pied d'égalité, indépendamment de leurs moyens financiers.

Au-delà de permettre aux consommateurs de repérer les produits bio d'excellence, **Sélection Consommateurs Bio** offre la possibilité aux marques de mettre en avant leurs produits récompensés dans les linéaires. Et pour les distributeurs de découvrir les marques appréciées des consommateurs afin de leur proposer une offre bio plus adaptée en magasin.

Les marques ont jusqu'en mai prochain pour inscrire leurs produits. Le jury sera sélectionné en juin et recevra les produits à tester cet automne, pour une proclamation des lauréats programmée en novembre. Marques et consommateurs peuvent rejoindre la distinction sur : [www.selection.bio](http://www.selection.bio)

---

[1] les labels acceptés étant les suivants : AB (Agriculture Biologique), Austria Bio Garantie, BDIH, Bio Cohérence, Bio Equitable, Bio Europe, Bio Solidaire, Biodyn, Cosmebio, Demeter, Ecocert, Natrue, Nature & Progrès, Soil Association, USDA Organic, Ecolabel.



“

## La distinction Sélection Consommateurs Bio

**Tout savoir sur...**

”

*Sélection Consommateurs Bio* est une distinction créée par Biotopia, entreprise de communication et de conseil auprès des marques labellisées biologiques et écologiques. Déjà expérimentée dans le domaine des distinctions en circuit spécialisé avec « Meilleur Produit Bio », Biotopia a décidé de mettre son expertise au service du bio en GMS, avec la création de cette récompense de qualité.

### ***Qui peut participer ?***

Les produits alimentaires, cosmétiques, d'hygiène, de santé et d'entretien peuvent être candidats mais doivent être labellisés. Les labels acceptés : AB (Agriculture Biologique), Austria Bio Garantie, BDIH, Bio Cohérence, Bio Equitable, Bio Europe, Bio Solidaire, Biodyn, Cosmebio, Demeter, Ecocert, Natrue, Nature & Progrès, Soil Association, USDA Organic, Ecolabel. Les marques de distributeurs sont aussi autorisées à candidater.

## La distinction Sélection Consommateurs Bio c'est :

- *Sélection Consommateurs Bio* pour les produits labellisés bio
- *Sélection Consommateurs Eco* pour les produits labellisés écologiques

### ***Recrutement des testeurs***



Un jury de 1300 personnes au total est composé, après une étape de sélection parmi des milliers de candidatures. Chaque produit est testé par 100 "super-testeurs". L'évaluation relève d'un procédé exigeant : chaque testeur doit être un consommateur régulier de produits bio, sérieux et en affinité avec les produits qu'il testera, afin de donner l'évaluation la plus pertinente possible.

### ***Comment un produit devient lauréat ?***

Un produit est évalué indépendamment des autres. Il est jugé méticuleusement suivant différents critères (goût, odeur, efficacité...) variant selon la catégorie, en situation réelle de consommation. C'est-à-dire au domicile de chacun, et non lors d'un panel consommateur qui influencerait les évaluations. Pour être lauréat, il doit obtenir une note minimale de 15/20 contrairement au circuit conventionnel, où la note minimale avoisine les 11/20. C'est en plaçant la barre haute, que **Sélection Consommateurs Bio** peut garantir que seuls les produits excellents peuvent être lauréats. De plus, deux produits strictement identiques ne peuvent être récompensés en même temps : seul le mieux noté des deux se verra distinguer. Enfin, seulement 10 % des produits d'un linéaire peuvent être distingués.

### ***Toutes les marques ont leur chance !***

**Sélection Consommateurs Bio** n'est pas une distinction réservée aux grandes marques. En effet, Biotopia, société organisatrice, offre les frais de participations à une dizaine de Jeunes Pousses (entreprise de moins d'un an qui réalise jusqu'à 300 000 euros de chiffre d'affaires par an) tous les ans, afin que les plus petites structures puissent faire connaître leurs produits et innovations. Biotopia offre également 50% des frais d'inscriptions aux PME réalisant un chiffre d'affaires compris entre 300 000 euros et 1 million d'euros par an.

### ***Exigence***

**Sélection Consommateurs Bio** se distingue par l'exigence qu'elle impose aux produits candidats. En effet, une note minimale de 15/20 est nécessaire pour être élu. Cette exigence permet d'assurer, aux consommateurs qui achèteront de très bons produits biologiques et écologiques. **Sélection Consommateurs Bio** assure également que seules des personnes qui mangent régulièrement bio, peuvent noter les produits, afin de proposer une évaluation la plus pertinente possible.

## ***Impartialité***

Pratique unique en GMS, l'exploitation du logo **Sélection Consommateurs Bio** est totalement gratuite, à l'exception des frais d'inscription qui servent à couvrir l'organisation du test produit. Biotopia n'a aucun intérêt, que ce soit dans la victoire ou la défaite de quelconque produit. Son seul objectif est l'obtention la plus impartiale du logo «Sélection Consommateurs Bio», basée uniquement sur les retours consommateurs.

## ***Ethique***

Biotopia verse chaque année 1% des frais totaux d'inscription à une association différente, dont la cause la concerne.

## ***4 CHIFFRES A RETENIR***



***0 euro*** : c'est le montant des droits d'utilisation du logo par une marque lorsque son produit est lauréat.

***100*** : Biotopia offre 100% de frais de participation aux Jeunes Pousses candidates !

***15/20*** : C'est la note à atteindre pour obtenir la distinction. C'est une note particulièrement exigeante qui assure aux consommateurs des produits de qualité.

***3000*** : C'est le nombre de testeurs candidats à l'édition 2019. Environ 1300 seront retenus pour l'édition 2020. Consommateurs réguliers de bio, ils donneront la note la plus pertinente aux produits en lice.



“

## La timeline du concours

### *Les temps forts à retenir*

”



#### **INSCRIPTION DES PRODUITS**

*Avril - Mai*

*Les marques inscrivent leurs produits candidats*

#### **SÉLECTION DES TESTEURS**

*Mai - Juin*

*1300 consommateurs bio sélectionnés pour tester les produits de leur choix*



#### **ENVOI DES PRODUITS PHASE DE TEST**

*Septembre - Octobre*

*Réception des produits à domicile pour des tests en situation réelle*

## RÉCEPTION DES RÉSULTATS

*Fin Octobre*

*Critères de notation  
précis par catégorie*



## CÉRÉMONIE DE REMISE DES TROPHÉES

*Fin Novembre*

*Intervention de Nieslen  
données sur le bio en GMS  
et repas bio*



## EXPLOITATION DU LOGO

*Année Suivante*

*Exploitation gratuite  
du logo du 1er janvier  
au 31 décembre*



## Comparatif de 4 distinctions en GMS



Sélection Consommateurs Bio



Saveur de l'Année



Élu Produit de l'Année



Concours Général Agricole

<b>Société &amp; Date de création</b>	Biotopia - 2017	Monadia - 1997	Produit de l'Année France - 1987	CENECA et Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - 1870
<b>Présence à l'international</b>	Non	Non	Présence dans 44 pays	Non
<b>Critères évalués</b>	Goût, texture, efficacité, odeur, packaging (critères variants et pondérés selon la catégorie)	Satisfaction Globale (Critère Principal), puis aspect, texture, odeur et goût (critères secondaires variants selon le produit)	Innovation perçue, attractivité, intention d'achat et test en situation réelle	Critères organoleptiques (aspect, odeur, texture, goût...) variants selon le produit
<b>Frais d'inscription</b>	Pour 1 produit : 3527,5€ / 1763,75€ (prix PME) / 0€ (prix Jeune Pousse)	Pour 1 ou 2 produits : 2190€	4 000 €	Frais de dossier + Frais par échantillon selon la catégorie du produit inscrit (environ 100€ HT frais de dossier et de 50 à 100€ HT par échantillon)
<b>Tests &amp; Testeurs (modalités)</b>	100 testeurs qualifiés (consommateurs de bio) par produit - tests en situation réelle (à domicile)	120 testeurs par produit - tests en séances de dégustation	Sondage auprès de 10,000 consommateurs - puis 120 testeurs en situation réelle (issus de familles consommatrices des produits candidats) par produit	Professionnels adaptés à chaque catégorie (viticulteurs, fabricants, restaurateurs...) et consommateurs ayant suivi une formation sensorielle
<b>Produits pouvant candidater</b>	Produits labélisés biologiques ou écologiques commercialisés uniquement en GMS + les MDD	Produits alimentaires arborants une marque et les vins	Tout produit référencé en GMS et en circuit spécialisé (présent depuis maximum 18 mois sur le marché)	Animaux reproducteurs, produits (à jugement sur lot et à jugement de savoir faire) et vins produits en France ou issus de produits français
<b>Note à atteindre</b>	15/20	12/20 ou 14/20 (selon la catégorie)	Règles pas clairement expliquées	Moins d'un produit sur 4 est médaillé (pas plus de détail)
<b>Exploitation du logo (date et modalités)</b>	Du 1e Janvier au 31 Décembre - exploitation du logo gratuite	Du 15 Octobre (année n-1) au 31 Décembre - 13790€ (par gamme ou produit lauréat)	De la réception des résultats jusqu'au 31 Décembre - De 6000€ à 19000€ selon la taille de l'entreprise	Du concours au 1e mai (année n+1) pour le jugement sur savoir-faire, et jusqu'à extinction du lot pour le jugement sur lot - 11,50€ HT/1000 unités pour le concours à lot, jusqu'à 6,50€/1000 unités pour le concours de savoir-faire



**Contact presse :**

Cyrille DARRIGADE

Attaché de presse

Tél. 06 20 17 40 41

[cyrille.darrigade@gmail.com](mailto:cyrille.darrigade@gmail.com)

